info.sfr.fr

Date : 29/11/11

Radars : nouveaux avertisseurs, mode d'emploi

Crédits photo : MAXPPP

Comment ne pas être dans l'illégalité avec un détecteur de radars ?

Les avertisseurs de radars sont maintenant considérés comme illégaux. Le Conseil d'Etat a publié mardi au journal officiel en ce sens. Depuis, les détecteurs ne peuvent plus employer le mot "radar", ni donner d'indications sur leur position.

Que deviennent les avertisseurs de radars ?Tout d'abord, ils changent de nom.Ils mutent en "assistants d'aide à la conduite". Les appareils ne peuvent plus signaler les radars, ni leur position, mais des "sections de voies dangereuses". Il s'agit de zones "particulièrement accidentogènes" - communiquées par la Sécurité routière - dans lesquelles peuvent se trouver des radars, mais pas forcément. Leurs distances sont de 300 mètres en ville, 2 kilomètres sur route et 4 kilomètres sur autoroute.

Concrètement, les assistants d'aide à la conduite ne peuvent plus mentionner le mot "radar", que ce soit sur le packaging ou encore via les icônes de signalisation sur les écrans.

Évaluation du site

Site de l'opérateur de téléphonie mobile SFR. Cette section diffuse l'actualité générale française et internationale sous forme de dépêches d'agences.

Cible
Grand Public

Dynamisme* : 171
* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

copyright © 2011, Argus de la presse Tous droits réservés

Comment se mettre en conformité ?Dans la plupart des cas, il n’y a pas besoin de changer d’appareil. Toutefois, il est obligatoire de les mettre à jour : sans cette mise à jour, la plupart des assistants d'aide à la conduite ne fonctionneront plus. Seuls quelques appareils trop anciens pour être mis à jour seront remplacés par de plus récents par les fabricants à des tarifs avantageux.

Concrètement, si vous possédez l'un des appareils communautaires connectés Wikango, Coyote ou encore **Inforad** , vous devez vous connecter sur les serveurs Internet des marques pour télécharger une mise à jour. Sans elle, vous ne recevrez plus d’alerte indiquant les zones dangereuses.

Si vous possédez un appareil non connecté, c'est-à-dire sans carte SIM, vous serez contraint de le brancher à votre ordinateur et de le connecter à Internet. C'est la manipulation que vous faisiez pour actualiser les zones d'emplacement radar. Cette fois, il faudra télécharger une mise à jour.

Quels sont les risques pour les contrevenants ?Toute personne possédant un avertisseur de radars n’ayant pas été mis à jour, et donc transformé en un assistant d’aide à la conduite, pourra être verbalisée. L’amende sera de 1.500 euros, accompagnée d'un retrait de six points sur le permis de conduire. Et l’appareil sera confisqué.

copyright © 2011, Argus de la presse Tous droits réservés